

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**  
**CHEF DE L'ETAT,**  
**CHEF DU GOUVERNEMENT,**  
**GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N ° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU l'Extrait du Relevé des Décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 21 Juillet 1999 ;

**DECRETE :**

**Article 1er :** Est nommé à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang à compter de la date de sa réception dans l'Ordre, Monsieur Gérard BACUEZ, Commissaire Divisionnaire de Police, Délégué du SCTIP et Attaché de Police près l'Ambassade de France au Bénin en fin de mission, en reconnaissance du rôle très appréciable qu'il a personnellement joué dans le renforcement des liens de coopération entre la Police Béninoise et la Police Française.

**Article 2 :** Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 05 AOUT 1999

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



**Mathieu KEREKOU**

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
National du Bénin par intérim,



**Grégoire-Gilbert GBENOU**

**Ampliations** : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 19  
- GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-  
DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSE 1.